



Repenser les temps universitaires : synthèse d'un rapport sur les rythmes et les temporalités d'études dans l'enseignement supérieur

Note de lecture

Martin Andler, Laurent Daudet, Gilles Halbout, Jean-Pierre Korolitski, Pierre Lichtenberger, Catherine Paradeise. *Études supérieures : rythmes subis, rythmes choisis*. Terra Nova. 2017.

Anna Aslett
Christophe Roiné

Avril 2025

Résumé

Cette note de lecture propose une synthèse d'un rapport portant sur les rythmes et les temporalités d'études dans l'enseignement supérieur. Publié par le think tank Terra Nova, ce rapport part du constat d'un décalage de plus en plus marqué entre les contraintes des étudiants et les rythmes qui structurent les formations, susceptible de représenter un obstacle aux réussites étudiantes. Face à ce constat, les auteurs formulent un ensemble de propositions visant à réorganiser les rythmes universitaires, en questionnant cinq échelles de temps : la journée, la semaine, le semestre, le cycle et la vie entière.

Introduction

La question des rythmes et temporalités d'études est au cœur des difficultés que rencontrent les établissements d'enseignement supérieur désirant accroître la flexibilisation des parcours étudiants. En 2017, le pôle Enseignement supérieur et Recherche du think tank Terre Nova a publié un rapport visant à « interroger les différentes temporalités des études supérieures [...] pour les prendre en considération dans leur ensemble depuis le baccalauréat jusqu'à la formation tout au long de la vie » (p. 3). La pertinence du rapport est justifiée au regard des particularités du public de l'enseignement supérieur, soit un public adulte, dont les rythmes d'études peuvent être influencés par un ensemble d'éléments. Parmi ces éléments, sont cités l'exercice d'une activité demandant une implication forte, qu'elle soit rémunérée ou non, le statut familial et le logement (par exemple, le fait de vivre chez ses parents, en couple ou seul, avec ou sans enfant, ainsi que la distance entre le logement et le lieu d'études), le niveau d'étude et le type d'établissement considéré (université, école, lycée, IUT, etc.). Le rapport entend mettre en perspective la question des temporalités dans l'enseignement supérieur avec celles de la réussite des étudiants, de la vie étudiante, des problèmes de financement des études, entre autres. Cette démarche permet de « distinguer les étudiants qui sont en situation de fournir le travail nécessaire pour une année universitaire complète et ceux pour qui le programme d'études doit être allégé (et corrélativement la durée d'obtention du diplôme allongée) » (p. 5).

L'analyse se concentre sur le cas des universités. La question des rythmes universitaires est appréhendée à partir de cinq échelles de temps : la journée, la semaine, le semestre, le cycle de formation et la formation tout au long de la vie. Pour chaque échelle de temps, des propositions sont formulées.

1. La journée

La journée à l'université est structurée par l'organisation des enseignements. Celle-ci repose sur un fonctionnement en cours magistraux (CM), travaux dirigés (TD) et travaux pratiques (TP) dans quelques filières. Dans cette organisation, le CM est « présumé trôner au sommet de la qualité pédagogique ». De plus, le calcul des temps de service des enseignants se fonde sur le nombre d'heures de cours délivrées en présentiel, contrairement à des formes d'enseignement qui privilégient, par exemple, le rendu de devoirs avec rétroactions, le e-learning, l'apprentissage par projet ou la réception des étudiants sur rendez-vous. Cela a pour conséquence de réduire l'activité pédagogique au travail en présentiel et de contraindre les étudiants à être présents à des heures fixes en un lieu donné. À l'échelle de la journée, le rythme universitaire ne permet donc pas d'ajuster les contraintes des étudiants et des équipes enseignantes.

Proposition n°1 : « pour les établissements qui le souhaitent, revoir radicalement l'organisation des enseignements et en particulier le découpage CM/TD/TP, et corrélativement la comptabilisation des services des enseignants en prenant en compte le travail effectué dans sa globalité et dans toute sa diversité (y compris les nouvelles formes d'enseignement) ; on pourrait par exemple se fonder sur le volume d'ECTS dont les enseignants ont la charge » (p. 9).

À l'échelle de la journée, le temps d'études est également contraint par les modalités d'accueil des étudiants sur les campus universitaires (bibliothèques, accès aux ressources numériques, espaces de travail en commun, espaces de détente, etc.).

Proposition n°2 : « promouvoir l'accueil des étudiants sur les campus universitaires en modernisant les bibliothèques et en développant des centres d'apprentissage, en ouvrant les possibilités de financements (collectivités territoriales, opérations spéciales de l'État, type PIA [programme d'investissements d'avenir], partenariats privés) » (p. 9).

2. La semaine

Les semaines universitaires sont caractérisées d'une part par un nombre élevé d'heures en présentiel, et d'autre part par un emploi du temps très fragmenté. Selon les auteurs de la note, cette organisation a trois conséquences négatives principales :

- 1) conséquences organisationnelles : puisque les étudiants ne sont pas toujours disponibles à plein temps, en particulier ceux qui doivent travailler pour financer leurs études, ils ne peuvent pas assister à l'ensemble des cours prévus dans leur emploi du temps ;
- 2) conséquences pédagogiques : les emplois du temps chargés sont peu compatibles avec des choix d'options ;
- 3) les emplois du temps chargés donnent l'impression que l'institution n'impose pas de travail personnel, alors que ce dernier est essentiel pour l'acquisition des connaissances universitaires et des compétences associées. Le système ne permet donc pas aux étudiants d'acquérir l'autonomie nécessaire pour leur travail personnel, ce qui est présenté comme une cause importante de l'échec étudiant, en particulier en premier cycle.

Proposition n°3 : « pour créer les conditions pédagogiques de la réussite des étudiants et favoriser une nouvelle diversité des parcours de formation, permettre aux universités de déroger au seuil minimal statutaire de 1 500 heures d'enseignement présentiel en licence introduit en 2011 » (p.11).

Par ailleurs, il est difficile dans le système actuel de mettre en place un suivi rapproché et régulier permettant d'identifier les étudiants en difficulté et de prendre rapidement des mesures correctives. En plus du rôle que les enseignants pourraient avoir dans cette mission,

le rapport souligne le rôle des services administratifs pédagogiques, qui occupent une place stratégique en raison de leurs interactions régulières avec les étudiants. Les auteurs se positionnent ainsi en faveur de la mise en place de moyens réels pour permettre à ces acteurs d'exercer ce rôle, présenté comme une condition à la personnalisation des rythmes : « Dans un système réellement modulaire, les étudiants doivent trouver un service de scolarité disponible et efficace ; le ratio actuel personnels administratifs/étudiants est parmi les plus bas des pays comparables. Tout comme pour les personnels "techniques", les universités ont besoin d'un personnel administratif nombreux, disponible et bien formé, avec un ratio suffisant de cadres de catégorie A, et en emploi stable pour éviter une forte rotation, source d'inefficacité étant donnée la complexité croissante des processus à mettre en œuvre. » (pp. 11-12)

Proposition n°4 : « dans l'enseignement supérieur, amplifier l'effort quantitatif et qualitatif lors des futurs recrutements sur les personnels non-enseignants affectés à l'organisation pédagogique (coordination, secrétariats...) ainsi qu'à l'ingénierie pédagogique » (p. 12).

3. Le semestre

Plusieurs étudiants ne peuvent pas valider l'ensemble des unités d'enseignement (UE) prévues dans un contrat pédagogique à plein temps, soit en raison d'autres projets ou contraintes (emploi, famille, santé, pratique sportive ou artistique, etc.), soit en raison de difficultés pédagogiques liées à une maîtrise insuffisante des prérequis.

Proposition n°5 : « reconnaître le droit pour les étudiants d'étudier à temps partiel en s'engageant sur un contrat pédagogique semestriel affranchi de la norme des 30 ECTS » (p. 13).

Alors que la réforme LMD devait permettre d'individualiser le parcours des étudiants, aussi bien au niveau du rythme de progression dans le cursus (licence, master et doctorat, et non plus en nombre d'années) qu'au niveau du contenu pédagogique (en raison du découpage en UE capitalisables), le rapport souligne que la France n'a pas su tirer profit de cette réforme. Trois raisons sont avancées :

- 1) « la fragmentation des cursus en un nombre important d'UE de petite taille (2 ou 3 ECTS) » ;
- 2) « les règles de compensation [...] posées par le ministère dans les textes juridiques sur la licence », présentées comme ayant une valeur pédagogique délétère ;
- 3) « la difficulté culturelle des équipes pédagogiques, et de certaines organisations étudiantes, à sortir du cadre des cursus traditionnels qui définissent les parcours des étudiants de manière uniforme » (p. 14).

Cela a deux conséquences négatives : le « découragement de la curiosité étudiante » et la « forte pression à l'enfermement précoce dans une discipline, au moment même où chacun vante les vertus de l'interdisciplinarité et de la mobilité » (p. 14).

Proposition n°6 : « mettre en place un enseignement réellement modulaire, dans l'esprit initial de la réforme LMD. Pour cela, organiser le découpage des enseignements en unités d'enseignement de taille suffisante (6 à 9 crédits ECTS), avec des prérequis clairement affichés. Réduire la fragmentation interne des unités d'enseignement en "éléments constitutifs", dont la cohérence pédagogique n'est pas toujours assurée » (pp. 14-15).

Concrètement, cela pourrait impliquer, pour l'établissement, d'offrir un ensemble d'UE dont le statut et le séquençage sont déterminés par les prérequis (et non par l'année d'étude). Lorsque les prérequis ne sont pas acquis pour certaines UE, le contrat pédagogique pourrait allier des UE de remise à niveau et des UE correspondant au cursus habituel. À l'inverse, certains étudiants pourraient progresser plus rapidement, en choisissant des UE d'un niveau plus avancé, par exemple. Ce fonctionnement serait facilité par la possibilité d'inclure au contrat pédagogique des enseignements dispensés dans d'autres établissements.

Proposition n°7 : « mise en place effective du contrat d'études semestriel personnalisé, validé par les équipes pédagogiques dans le cadre d'un parcours donné » (p. 17).

La réflexion sur les temporalités universitaires doit également inclure la question de l'évaluation. Celle-ci repose principalement sur l'évaluation systématique, individuelle et terminale des étudiants, qui n'encourage pas le travail en équipe et l'apprentissage de la coopération. Elle repose également sur un fonctionnement en deux sessions, les secondes sessions (sessions de rattrapage) étant chronophages et caractérisées par des taux de succès très faibles.

Proposition n°8 : « permettre une organisation allégée des périodes d'examens, en s'appuyant pour certaines UE, voire pour l'ensemble des UE, sur une évaluation en "contrôle continu intégral" ; organiser le droit pour les étudiants à une seconde chance selon des modalités fortement allégées, sans pour autant dévoyer l'obtention de l'examen » (p. 18).

Le rapport souligne également deux avantages de la semestrialisation. Pour les étudiants, elle permet notamment d'effectuer des semestres dans une autre université, d'avoir des périodes d'apprentissage en entreprise, de faire des stages longs et d'exercer un travail rémunéré. Pour les enseignants, elle permet de « dégager des plages de temps pour la recherche, pour répondre à des invitations de moyenne durée » (p. 18). Les universités pourraient encore davantage tirer profit de la semestrialisation, notamment pour proposer des emplois étudiants tout au long de l'année.

Proposition n°9 : « mettre en place un grand plan national de l'Emploi étudiant dans les universités, financé sur 5 ans, exonéré de cotisations » (p. 19).

Enfin, le temps passé par les étudiants à l'université pourrait être mieux distribué au cours de l'année, puisqu'il est aujourd'hui condensé. Ainsi, les vacances d'été pourraient être réorganisées en « semestres d'été » d'une période de six semaines par exemple, qui permettrait aux étudiants de mettre en place différents projets, inclus ou non dans le cursus : remise à niveau, séminaires, projets expérimentaux, ateliers de validation de MOOCs ou d'autres types de certification, ateliers de professionnalisation, cours de langues, échanges internationaux, etc.

Proposition n°10 : « organiser des semestres d'été selon des durées et des modalités spécifiques à chaque établissement » (p. 21).

4. Le cycle

Les notions de « bac +3 », « bac +5 », « bac +8 » sont sous-tendues par des durées figées et donnent une vision très linéaire du cursus. Dans la conception actuelle des cursus, il n'est pas courant qu'un étudiant puisse s'inscrire à un nombre plus ou moins élevé d'UE en fonction de ses capacités et de sa disponibilité. Le fonctionnement actuel des cursus implique également un système de « compensation des notes » ne garantissant pas toujours une cohérence entre la pédagogie et la validation.

Proposition n°11 : « permettre aux universités qui le souhaitent de passer d'un système de compensation en cours de diplôme lié à une temporalité (semestrielle/annuelle), au profit d'un système de validation final d'un cycle d'études, avec ses propres règles de compensation » (p. 23).

5. Tout au long de la vie

En France, la formation initiale joue un fort rôle ségrégatif, et la formation permettant le développement et la promotion des individus tout au long de leur carrière est négligée. Cela s'explique principalement par des contraintes culturelles, qui ne peuvent évoluer que par des changements de pratiques : « Gageons donc que la modification des rythmes d'enseignement pourra être un puissant levier de transformation des rythmes sociaux et que l'université, devenant lieu de ressourcement tout au long de la vie, assumera le rôle de développement des individus et d'un pays, ce qui est la mission originelle de l'école » (p. 26). Plusieurs initiatives allant dans ce sens sont énoncées :

- 1) garantir une meilleure articulation entre temps théoriques et temps pratiques au cours de la formation ;

- 2) clarifier les compétences attendues de chaque niveau de formation et expliciter les modalités d'entrée sur le marché du travail à ces différents niveaux ;
- 3) atténuer la coupure entre formation initiale et formation continue : cette dernière ne doit plus viser uniquement la remédiation, la promotion sociale et le maintien de l'employabilité, mais également le développement conjoint, à finalité autant économique que sociale, des individus et des employeurs.

Cela suppose que les établissements accueillent « des publics plus larges, en particulier de personnes ayant une expérience professionnelle en reprise d'études, faisant des études en parallèle » (p. 28).

Proposition n°12 : « inciter au changement culturel en permettant aux universités de diversifier leur offre et d'en adapter les rythmes et de prendre ainsi une place importante dans les dispositifs de formation tout au long de la vie » (p. 29).

Conclusion

En raison de la diversité des profils d'étudiants, les rythmes universitaires actuels apparaissent parfois comme un frein aux réussites étudiantes et à la maturation d'un projet d'orientation. Pour répondre à cet enjeu, ce rapport propose de repenser les temps universitaires à partir d'un ensemble de propositions concrètes. Celles-ci invitent à adapter le cadre réglementaire et encouragent les établissements à garantir les conditions matérielles, administratives et techniques nécessaires.

Référence

Andler, M., Daudet, L., Halbout, G., Korolitski, J.-P., Lichtenberger, P., et Paradeise, C. (2017).
Études supérieures : rythmes subis, rythmes choisis. Terra Nova.